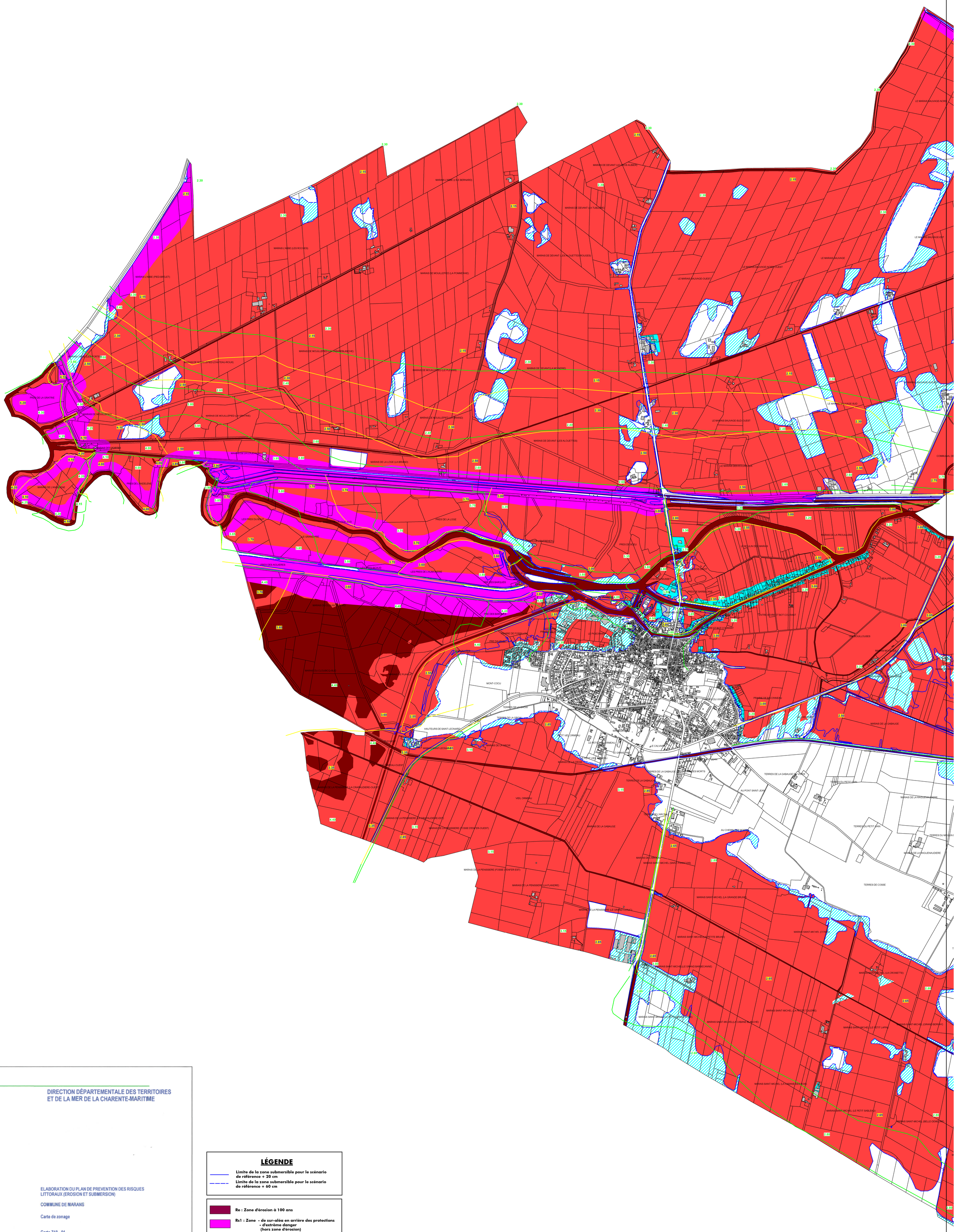

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE LA CHARENTE-MARITIME

ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX (EROSION ET SUBMERSION)

COMMUNE DE MARANS

Carte de zonage

Carte Z10 - 01

Echelle: 1/ 10 000

Juillet 2021

Affaire n° 8310094

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Pierre MOLAGER

ARTELIA

Agence de Bordeaux

Le Seotand - 6-8 avenue des Satellites - 33187 LE HAILLAN - tél : 05 56 13 85 82 - Fax : 05 56 13 85 63

LÉGENDE

Limite de la zone submersible pour le scénario de référence + 20 cm

Limite de la zone submersible pour le scénario de référence + 60 cm

Re : Zone d'érosion à 100 ans

Rs1 : Zone - de sur-aléa en arrière des protections
- d'extrême danger
(hors zone d'érosion)

Rs2 : Zone d'aléas trés forts (hors Re et Rs1)

Rs3

Bs1

Bs2

3.30 Limite d'application et cote pour le scénario de référence à long terme (en mNGF)

3.30 Limite d'application et cote pour le scénario de référence à court terme (en mNGF)